

RENTREE 2024

Inscription au lycée Alexandre Dumas

CPGE ECG 1

Madame, Monsieur,

Vous êtes admis (e) en première année de CPGE ECG 1, voici quelques indications concernant l'organisation de cet événement.

Vous téléchargerez le dossier d'inscription sur le site du lycée <http://www.lyc-dumas-st-cloud.ac-versailles.fr/> (dossier d'inscription CPGE ECG 1)

👉 **Dépôt ou envoi par voie postale du dossier à partir lundi 8 juillet 2024** au lycée A-Dumas – secrétariat élèves – bureau 323 - 112 boulevard de la république – 92210 St Cloud

- La fiche d'inscription
- La fiche médicale « urgence »
- La copie du relevé notes du bac + bulletins de terminale 2023/2024
- Dossier d'inscription à la cantine
- Quotient familial uniquement pour les étudiants demi-pensionnaires (CAF ou document région IDF)
- Frais d'inscription d'un montant de 35 euros par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée ou virement bancaire (RIB joint) – **Exonération des frais d'inscription pour les boursiers**
- L'avis conditionnel de bourse pour les étudiants boursiers
- Chèque pour la caisse de solidarité : à l'ordre de l'agent comptable du lycée A-Dumas – merci d'écrire le nom et la classe de l'étudiant - Contribution volontaire d'un minimum de 5€
- Chèque pour la Maison des Lycées : à l'ordre de la MDL – merci d'écrire le nom et la classe de l'étudiant - Contribution volontaire d'un minimum de 5€



à noter!

La rentrée aura lieu lundi 2 septembre 2024 à 9h00

Pour toute difficulté ou renseignement complémentaire, il vous est demandé de nous adresser un courriel à l'adresse suivante : cpe.0920801w@ac-versailles.fr

Cordialement,

Le secrétariat de scolarité



Lycée Alexandre Dumas
112, boulevard de la République
92210 SAINT- CLOUD
📍 Rne: 0920801W
☎ Tel : 01 49 11 38 38
cpge-dumas92@acversailles.fr

INSCRIPTION 2024/2025

1- Identité de l'étudiant

NOM : PRENOM : SEXE : F M
 Date de naissance : Lieu de naissance Département I _ I _ I
 Pays : Nationalité : Française Autre Précisez :
 Adresse postale :
 Code postal I _ I _ I _ I _ I Ville :
 📞 Mobile :/...../...../...../..... Courriel :
 Régime : Demi-pensionnaire Externe Boursier CROUS : Oui Non

2 – Scolarité année précédente 2023/2024

Nom de l'établissement : Code RNE :
 Ville : Département : I _ I _ I Pays :
 Classe fréquentée en 2021/2022 :

3 – Scolarité rentrée 2024/2025

■ **Langues vivantes**
 ANGLAIS / ALLEMAND ANGLAIS / ESPAGNOL ANGLAIS / ITALIEN Autre (CNED) :
 ■ **SPECIALITES :** **MATHS APPLIQUEES + ESH** **MATHS APPROFONDIES + ESH**
 MATHS APPLIQUEES + HGG **MATHS APPROFONDIES + HGG**

5 – Autre responsable légal

Nom : Prénom :
 Lien de parenté :

1 : Père	3 : Tuteur	5 : Autre cas
2 : Mère	4 : Autre membre de la famille	

 Adresse :
 Code Postal : I _ I _ I _ I _ I Commune :
 📞 Domicile :/...../...../...../..... 📞 Mobile :/...../...../...../..... 📞 Travail :/...../...../...../.....
 Courriel :
 Profession :

Date et signature de l'étudiant :

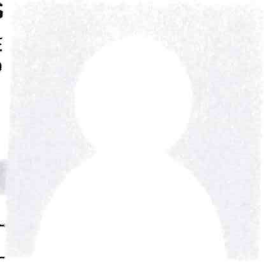
A DEPOSER ou ENVOYER AU LYCEE :

A partir du **08/07/2024**

RENTREE DES ETUDIANTS CPGE ECG1 : Lundi 2 septembre 2024 à 9h00

RNE établissement : 0920801W
Année scolaire 2023-2024

LGT ALEXANDRE DUMAS
112, BD DE LA REPUBLIQUE
92210 SAINT-CLOUD



Fiche d'urgence DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire

Identité de l'élève

Nom : _____
Prénoms : _____
Numéro national : _____ Sexe (M ou F) : _____
Né(e) le : _____ à _____
Nationalité : _____

Scolarité de l'année en cours

MEF : _____ Division : _____
Régime : _____ Date entrée : _____

Scolarité de l'année précédente

MEF : _____
Etablissement : _____
Commune : _____
Date de fin de scolarité dans l'établissement : _____

Représentant légal

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (O ou N) : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Commune : _____
Pays : _____
☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Représentant légal

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (O ou N) : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Commune : _____
Pays : _____
☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Personne à contacter

Nom : _____
Prénom : _____
☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Autres renseignements

N° et adresse du centre de sécurité sociale : _____
N° et adresse de l'assurance scolaire : _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou, pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Informations complémentaires

Date du dernier rappel antitétanique : _____
Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) : _____
NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant : _____ (poursuivre au verso si besoin)

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.



(Fonctionne au ticket repas conformément à la décision du Conseil d'administration du 29/03/2017)

ELEVE / ETUDIANT	CLASSE :
NOM ELEVE :PRENOM ELEVE :	
NE(E) Le :LIEU DE NAISSANCE :N° DEPARTEMENT :	
RESPONSABLE LEGAL - FINANCIER	
NOM :PRENOM :	
DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE.....	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :COMMUNE :	
TELEPHONE PORTABLE :TELEPHONE FIXE :	
ADRESSE E MAIL :	
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :	
<input type="checkbox"/> CAF	<input type="checkbox"/> CALCULETTE REGION
<input type="checkbox"/> SANS JUSTIFICATIF	<input type="checkbox"/> CAS PARTICULIER
<input type="checkbox"/> EN ATTENTE	

Je joins une attestation pour bénéficier des tarifs aidés (Cf : document comment télécharger mon attestation CAF ou REGION)

ou

Je confirme ne fournir aucun document car le tarif maximal de 4.49 euros m'est applicable

Et

Un RIB (relevé d'identité bancaire au nom du responsable) : reversement des soldes et/ ou paiement des bourses

POUR LE JOUR DE LA RENTREE SCOLAIRE

Prévoir **OBLIGATOIREMENT** un solde créditeur de 20 € minimum sur le compte demi-pension de votre enfant

AUTORISATION R.C.M

(Reconnaissance du contour de la main : Il s'agit d'une photo du contour de la main et **non des empreintes**)

Le Conseil d'Administration lors de la séance du 26/06/12 a autorisé sa mise en place Ce système permet de ne plus avoir d'oubli ou perte de carte. Il nous faut cependant requérir l'acceptation formelle de votre part (sans réponse de votre part cela vaut acceptation par défaut)

- J'accepte** que le Lycée Alexandre Dumas enregistre le contour de la main de mon enfant **Pour l'usage du contour de la main, un protocole sanitaire stricte est mis en place**
- Je refuse** que le Lycée Alexandre Dumas enregistre le contour de la main de mon enfant, **dans ce cas une carte d'accès** lui sera donnée le jour de la pré-rentrée et **m'engage à payer 5.00€ en cas de perte et 0.70€ en cas d'oubli.** Dans ce cas, joindre **obligatoirement** une photo au dossier pour la carte de demi-pension. Prière de ne pas agraffer la photo au dossier (joindre dans une enveloppe ou avec un trombone)

Vu et pris connaissance du règlement intérieur et des conditions d'accès à la restauration scolaire le / /2024

Signature du responsable légal

Signature de l'élève / étudiant

LE TARIF DU REPAS FACTURE VARIE ENTRE 0,50 € à 4,49 € suivant votre quotient familial CAF

Quotient	≤ 183 €	≤ 353 €	≤ 518 €	≤ 689 €	≤ 874 €	≤ 1078 €	≤ 1333 €	≤ 1689 €	≤ 2388 €	> 2389 €
Tarif/repas	0,50 €	1,77 €	1,98 €	2,19 €	2,40 €	2,61 €	2,81 €	3,37 €	3,93 €	4,49 €

Sans justificatif de quotient familial c'est le tarif maximal qui vous sera appliqué par défaut soit : **4,49 €**



Vous avez jusqu'au **vendredi 27 septembre 2024 inclus** pour transmettre votre attestation de paiement CAF ou calculette REGION.

De ce fait les repas consommés entre le 04 et le 27 septembre 2024 seront débités au tarif indiqué. **Au-delà du vendredi 27 septembre** la prise en compte du quotient se fera à **la date de réception du justificatif**, il ne sera plus possible d'agir sur les repas précédemment consommés.



L'inscription au service demi-pension est **valable pour les 3 années du cycle secondaire**, de ce fait une simple mise à jour de votre quotient familial vous sera demandée pour les rentrées suivantes. **Les soldes se reportent automatiquement l'année scolaire suivante**. Le remboursement du solde au départ de votre enfant du lycée sera versé par virement bancaire uniquement (sous le libellé TRESOR PUBLIC) pour faciliter les remboursements merci de joindre un RIB au dossier d'inscription.



Pour information, les élèves ayant oublié de réserver leur repas devront se présenter au bureau 331, uniquement pendant la récréation du matin, de 10h25 à 10h40. Au-delà de cet horaire, nous ne serons pas en mesure de garantir un repas à votre enfant.

En effet, les réservations permettent d'évaluer la quantité et le nombre de repas distribués en cuisine.

POUR LE JOUR DE LA RENTREE SCOLAIRE

Prévoir **OBLIGATOIREMENT un solde créditeur de 20 € minimum** sur le compte demi-pension de votre enfant

- ❖ **Par carte bancaire** via le site internet du lycée (les codes d'accès vous seront envoyés fin août par e-mail)
- ❖ **Par chèque libellé** à l'ordre de l'agent comptable du lycée A-Dumas (nom-prénom enfant au dos du chèque)
- ❖ À défaut **en espèce**, prévoir **obligatoirement** l'appoint.

Les paiements par chèque ou espèces seront à déposer au bureau 331 par votre enfant le jour de sa rentrée scolaire



Les documents suivants sont disponibles en téléchargement sur le site internet du lycée

<http://www.lyc-dumas-st-cloud.ac-versailles.fr> Onglet « DEMI PENSION »

- 1- Mode de fonctionnement et d'accès à la demi-pension
- 2- Notice (Allocataire CAF ou non Allocataire CAF) + diverses informations rentrée scolaire
- 3- Règlement intérieur de la demi-pension
- 4- Procédure complémentaire : Allocataire CAF pour obtenir votre attestation de paiement (indiquant votre quotient familial)

Pour plus d'informations, nous contacter :

@ : dumas.demipension@ac-versailles.fr

☎ : **01.49.11.38.38** du lundi au vendredi de 8h45-12h et 14h-16h30

📍 : Service gestion des frais scolaires - bureau 331 – 112 boulevard de la république 92210 Saint Cloud

Restauration scolaire 2024-2025

Bénéficiaire de la tarification au Quotient Familial pour tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

(rappel des tarifs 2024-2025 en dernière page)

Pour les familles allocataires CAF

3 possibilités :

- **Télétransmettre** son QF (quotient familial) CAF à partir du site de la Région directement vers le logiciel de gestion de la restauration de l'établissement
- **Editer une attestation Région QF CAF** à partir du site de la Région
- **Editer son attestation de paiement CAF** à partir du site de la CAF

→ TELETRANSMETTRE SON QUOTIENT FAMILIAL (QF) AU LYCEE

La télétransmission du Quotient Familial à l'établissement de l'élève est désormais **possible pour les familles allocataires CAF**. Munissez-vous de votre n° de dossier CAF, de votre code postal et de l'INE de l'élève (Identifiant National Elève, voir ci-dessous).

Où obtenir les informations sur les tarifs et la calculette ?

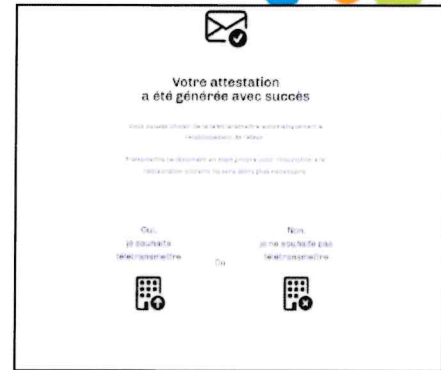
www.iledefrance.fr/equitables et pour toute question, composez le **0 800 075 065** du 15 mai au 12 juillet et du 26 août au 4 octobre 2024, 8h30 à 18h, appel gratuit depuis un poste fixe.

Comment fonctionne la télétransmission du QF pour les familles allocataires CAF ?

1. Rendez-vous directement sur : www.calculette-qf.iledefrance.fr
2. Créer un compte sur **Île-de-France connect** ou authentifiez-vous en vous connectant avec un service partenaire : **FranceConnect** ou **monlycee.net (ENT)**.
3. Choisissez l'année scolaire de l'inscription future et sélectionner « **scolarisation publique** »
4. Cliquez sur « **oui, je suis allocataire CAF** »
5. **Générez votre attestation de restauration scolaire** à l'aide de votre **numéro de dossier CAF** et le **code postal de votre domicile**. Recevez-la **par courriel ou téléchargez-la**. Conservez une **copie de votre attestation** si une justification vous est demandée.

Si votre numéro de dossier CAF n'est pas reconnu et affiche « inconnu » pour le site, retournez en arrière et cliquer sur « non je ne suis pas allocataire CAF » (voir paragraphe « non-allocataire CAF »).

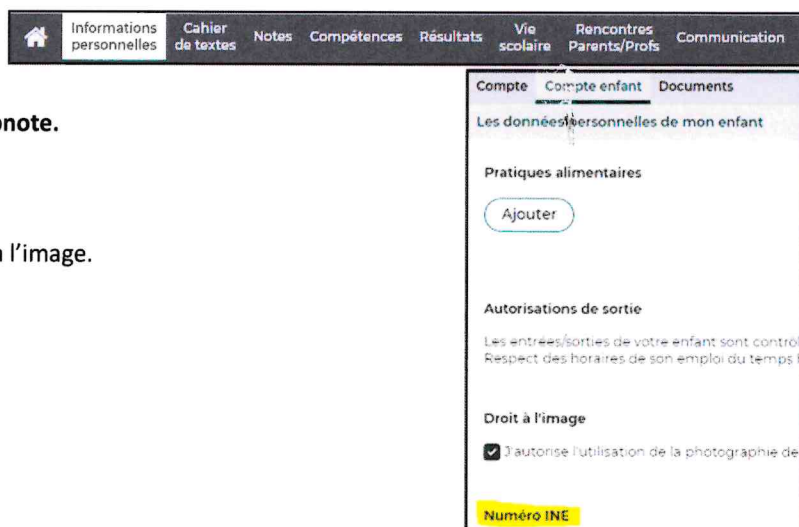
6. Après avoir généré avec succès l'attestation de restauration scolaire, vous aurez la possibilité de cliquer sur « **oui, je souhaite télétransmettre le Quotient Familial** » à l'établissement de l'élève ou « non, je ne souhaite pas ».



7. Pour télétransmettre, il vous suffira de renseigner le **numéro INE (Identifiant National Eleve)** de l'élève, le nom de l'établissement, son code postal, sa commune. Les autres renseignements CAF sont préremplis.

Où trouver l'INE de l'élève ?

- Sur le bulletin de notes de seconde, première.
ou
- Sur le relevé de notes du Brevet des collèges des classes de 3ème.
ou
- Dans l'espace personnel parents ou élèves de **Pronote sur le site de l'ENT**,
directement dans l'**application Pronote**.
Allez dans le menu,
« **informations personnelles** »,
puis « **compte enfant** »,
situé en bas de page sous le droit à l'image.



**PRO
NOTE**

Dès que vous aurez télétransmis le Quotient Familial, vous recevrez un courriel de confirmation. Conservez-le si une preuve vous est demandée.

Quand le lycée reçoit-il la télétransmission ?

Sous un délai de 24 heures.

Prêt à essayer ?

Simplifiez votre obtention de tarification à la restauration scolaire.

Essayez dès maintenant la télétransmission sur la Calculette QF.

Pour toute question, composez le **0 800 075 065**.



→ EDITER UNE ATTESTATION REGION QF CAF SUR LE SITE DE LA REGION

1. Rendez-vous sur www.iledefrance.fr/equitables pour consulter les tarifs et accéder à la calculette ou directement sur : www.calculette-qf.iledefrance.fr, pour toute question, composez le **0 800 075 065**, appel gratuit depuis un poste fixe
2. Créer un compte avec **Île-de-France connect** ou authentifiez-vous en vous connectant avec un service partenaire : **FranceConnect** ou **monlycee.net (ENT)**.
3. Choisissez l'année scolaire de l'inscription future et sélectionner « scolarisation publique »
4. Cliquez sur « oui je suis allocataire CAF »
5. Munissez-vous du **code postal** de votre domicile et de votre n° DOSSIER CAF (anciennement intitulé « n° allocataire CAF ») et rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables ou sur www.calculette-qf.iledefrance.fr pour obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF. **Cette attestation est renseignée directement par le site de la CAF et est l'équivalent** d'une attestation de paiement CAF ou figure le QF et les membres du foyer. Recevez-la **par courriel ou téléchargez-la**. Conservez une **copie de votre attestation** si une justification vous est demandée.



Si votre numéro de dossier CAF n'est pas reconnu par la calculette, retournez en arrière et cliquer sur « non je ne suis pas allocataire CAF » (voir paragraphe « non-allocataire CAF »)

→ EDITER UNE ATTESTATION DE PAIEMENT CAF DEPUIS L'APPLI OU LE SITE DE LA CAF

Pour rappel, lorsque vous utilisez l'application « CAF mon compte » ou le site CAF.FR, le document que vous devez fournir est l'«**Attestation de paiement** », sur laquelle figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « Attestation de quotient familial ».

Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

1. « Mes attestations »
2. « Attestation de **paiement** »
3. « Pour le mois de ... » (mois en cours)
4. « Recevoir par courrier » ou « Télécharger ».

En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal à votre domicile. En téléchargeant votre attestation de paiement, vous pouvez ensuite vous l'envoyer par mail ou l'imprimer.

Pour toute question, composez le **0 800 075 065**, du 15 mai au 12 juillet et du 26 août au 4 octobre 2024, 8h30 à 18h.

Pour les familles non-allocataires CAF

- ➔ Pour vous inscrire à la restauration scolaire et bénéficier de la tarification au quotient familial, **éditez une attestation Région QF** à partir du site de la Région en suivant les étapes ci-dessous
- Rendez-vous sur www.iledefrance.fr/equitables pour consulter les tarifs et accéder à la calculette ou bien directement sur : www.calculette-qf.iledefrance.fr, pour toute question, composez le **0 800 075 065**.
 - Créer un compte avec **Île-de-France connect** ou authentifiez-vous en vous connectant avec un service partenaire : **FranceConnect** ou **monlycee.net (ENT)**.
 - Choisissez l'année scolaire de l'inscription future et sélectionner « **scolarisation publique** »
 - Cliquez sur « je ne suis pas allocataire CAF », si vous n'êtes pas allocataire CAF ou si vous êtes allocataire mais que votre n° de dossier n'était pas reconnu.
 - Renseigner les ressources du foyer demandées. Pour les allocataires CAF dont le n° de dossier n'était pas reconnu, nous vous invitons à suivre ce parcours et à renseigner le montant de votre dernière allocation CAF dans la case « prestation familiale » ainsi que toutes les autres ressources du foyer.
 - Editer votre attestation REGION et transmettez les pièces **obligatoires** au service intendance de votre lycée, pour permettre la prise en compte de votre quotient familial :
 - ❖ Photocopie de l'intégralité de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (ou de non-imposition) de l'ensemble du foyer
 - ❖ Photocopie de l'intégralité du livret de famille
 - ❖ Photocopie des prestations familiales (MSA ou CAF) de moins de 3 mois à la date de la demande de l'établissement (si vous aviez coché avoir perçu des allocations familiales) que vous êtes allocataire MSA ou CAF
 - ❖ L'attestation Région téléchargée

RAPPEL DES TARIFS 2024-2025 www.iledefrance.fr/equitables

Tarifs des repas pour l'année scolaire 2024-2025, à payer au ticket ou au forfait :										
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
TARIFS AU TICKET	0,50 €	1,77 €	1,98 €	2,19 €	2,40 €	2,61 €	2,81 €	3,37 €	3,93 €	4,49 €
TARIFS AU FORFAIT*	0,20 €	1,47 €	1,68 €	1,89 €	2,10 €	2,31 €	2,51 €	3,07 €	3,63 €	4,19 €
PRISE EN CHARGE REGION SUR LE COÛT MOYEN D'UN REPAS (10€)	95 à 98%	83 à 86%	80 à 84%	78 à 81%	76 à 79%	74 à 77%	72 à 75%	67 à 70%	61 à 64%	55 à 58%

* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.



REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2023-2024

Validé par le C.A du 28/06/18

1- LES PRINCIPES

- 1-1 Les frais d'hébergement fixés dans le cadre du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) sont payables, par repas pour les élèves / étudiants et pour les commensaux. L'accès à la table commune est réservé exclusivement aux élèves / étudiants et personnels à jour de leur paiement et ayant réservé le repas.
- 1-2 Les élèves externes pourront à titre exceptionnel (raison médicale uniquement) prendre leurs repas en achetant un badge à usage unique.
- 1-3 Les commensaux peuvent prendre leurs repas à la table commune en créditant leur compte de la somme de leur choix. (Valeur d'au moins un repas)
- 1-4 Les hôtes de passage peuvent prendre leurs repas en achetant un badge à usage unique.
- 1-6 Les tarifs des repas sont fixés chaque année par le Conseil Régional d'Ile de France, collectivité territoriale de rattachement.

2- L'ACCÈS AU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

- 2-1 1) Les moyens d'accès au service de restauration : Un système informatique de reconnaissance du contour de la main (RCM) (déclaration à la CNIL n° 1598405 v 0 du 28 juin 2012). Une autorisation de prise de la photo du contour de la main est donnée expressément lors de l'inscription au lycée des élèves mineurs, par leurs parents. Elle est valable pour la durée de leur scolarité au lycée.
2) Au moyen d'une carte d'accès magnétique pour les élèves mineurs dont les parents refusent la saisie du contour de la main de leur enfant. La

carte d'accès délivrée demeure la propriété inaliénable de son détenteur, c'est-à-dire qu'il ne peut ni la vendre, ni la prêter. Il doit toujours être en possession de sa carte d'accès lorsqu'elle constitue le seul moyen d'accès au restaurant scolaire. Il en résulte que toute personne qui ne présenterait pas une carte ou badge d'accès valide, se verrait refuser l'accès au restaurant scolaire. L'élève demi-pensionnaire qui oublie sa carte peut, à titre exceptionnel, acheter un badge jetable à usage unique (0.70 cts). La validité de la carte oubliée sera suspendue jusqu'à présentation par son titulaire au service d'intendance afin d'éviter un usage frauduleux. L'élève qui perd sa carte d'accès, se la fait voler ou la dégrade et la rend de ce fait inutilisable, doit le signaler au service d'intendance qui en suspendra immédiatement la validité. Dans ce cas, il devra en acheter une autre au prix d'achat en vigueur au moment de la perte.

2-2

La Réservation des repas Obligatoire pour accéder au restaurant scolaire, avoir un solde de demi-pension créditeur pour pouvoir réserver. Les réservations peuvent se faire au plus tôt 3 semaines à l'avance et jusqu'à 9h35 le matin du repas au plus tard sur la borne du lycée et par l'espace famille en ligne (internet). L'annulation de réservation est possible jusqu'à 9h35 au plus tard sur la borne ou par internet.

2-3

Les repas réservés non consommés pour autre motif que maladie restent à votre charge.
En cas d'absence au repas pour maladie vous disposez d'un délai de 48h pour fournir une copie du certificat médical au service demi-pension (bureau331).

3- LE PAIEMENT

Les moyens de paiement acceptés par le lycée Alexandre DUMAS sont les suivants :

- a) Les espèces (remise d'une quittance lors du versement).
- b) La carte bancaire de paiement (20€ minimum)
- c) Pour les commensaux : une borne interactive située dans le couloir de l'administration à côté de la porte du bureau 331.
- d) Le virement dématérialisé (INTERNET)

e) Le chèque bancaire : En cas de paiement par chèque, le responsable légal indiquera au dos du chèque le nom et prénom de l'élève ainsi que sa classe.

En cas de gêne financière passagère ou durable

• Le responsable légal peut formuler une demande d'aide financière au titre des divers fonds sociaux ou de la caisse de solidarité auprès de l'Intendance de l'établissement. L'aide sera systématiquement déduite du prix à payer

4- DÉGRADATIONS

- Toute dégradation constatée sera facturée aux responsables légaux des élèves auteurs des faits.
- Engagements : Choisir d'être hébergé suppose l'adhésion de chacun aux règles fixées dans ce texte.
- Compte tenu des impératifs de travail des personnels de l'établissement ainsi que des nécessités de la vie en collectivité, les élèves respecteront précisément les règles édictées par le présent règlement.
- Les élèves s'engagent à ne pas transgresser les règles qui garantissent leur santé, leur sécurité et celles de leurs camarades.
- Les élèves auront « à cœur » de respecter et de faciliter le travail des personnels de service et d'entretien : à cet effet, ils font preuve d'une attitude digne et responsable et respectent les consignes et dispositions diverses affichées dans le réfectoire. Les élèves doivent toujours être en possession de leur carte d'accès au restaurant scolaire.

Nous nous engageons, notre enfant et nous-mêmes, au respect des règles et valeurs exprimées dans ce contrat.

Signature sur dossier d'inscription

DOCUMENT A CONSERVER PAR LES FAMILLES



CAISSE DE SOLIDARITE

Le jour de l'inscription, les élèves pourront apporter un chèque de participation volontaire à la caisse de Solidarité* (libellé à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Alexandre-Dumas). Le montant de ce chèque reste à votre discrétion, néanmoins un montant minimum de 5 euros serait apprécié.

Je vous remercie par avance pour les élèves qui pourront ainsi être aidés.

*L'objectif assigné à la caisse de Solidarité est de pouvoir aider les familles en difficulté, plus nombreuses qu'on ne l'imagine.

Elle permet en priorité d'assurer le repas du midi à certains de nos élèves. Elle permet aussi d'aider certains élèves dont les familles peinent à financer les coûts engendrés par la scolarité.

Le Proviseur
Frédéric LENFANTIN



MAISON DES LYCEENS

Le jour de l'inscription, les élèves pourront apporter un chèque de participation volontaire à la MDL* (libellé à l'ordre de la MDL du lycée Alexandre-Dumas). Le montant de ce chèque reste à votre discrétion, néanmoins un montant minimum de 5 euros serait apprécié.

*L'objectif assigné de la MDL est de contribuer à l'amélioration et à l'enrichissement de la vie lycéenne : aménagement du foyer, animation des clubs, actions en faveur des élèves (yearbook, collectes)

Le Proviseur
Frédéric LENFANTIN



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DFTNET

vendredi 9 mai 2014 déconnexion

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Consultation opérations

Consultation sur 60j.

Autres comptes

Virement

FINANCES PUBLIQUES

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	92000	00001000494	66	TPNANTERRE

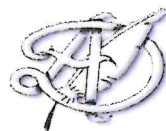
IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1920	0000	0010	0049	466	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE : LYCEE ALEXANDRE DUMAS



>> Télécharger le RIB

Vos outils



RENTÉE SCOLAIRE 2024

DATE	HEURE	CLASSE
Lundi 2 septembre 2024	9H00	CPGE ECG 1
	10H30	CPGE ECG2
	8H30 – 12H30	Niveau secondes
Mardi 3 septembre 2024	8H30 – 11h45	Niveau premières
	13H30 – 16h15	Niveau terminales



Les élèves trouveront leur affectation sur les listes affichées dans l'Agora.

Début des cours pour tous les élèves et ouverture de la demi-pension aux élèves de seconde, première et de terminale :
Mercredi 4 septembre 2024

RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

➡ **Distribution des manuels scolaires** : la distribution sera organisée les premiers jours de la rentrée.

➡ **Caisse de solidarité** ou MDL : merci aux familles qui le souhaitent d'apporter un chèque de contribution volontaire à l'ordre de l'agent comptable du lycée A-Dumas

➡ **Campagne de bourse : automatisation du droit à bourse** Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), vous avez éventuellement **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, il vous suffira de compléter l'encart « étude automatique du droit à bourse » sur la fiche de renseignement. Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

📅 **A vos agendas !!!**

REUNION PARENTS

Secondes	Direction du lycée et professeurs de seconde	Mardi 10 septembre 2024 18h15
Premières	Direction du lycée	Lundi 16 septembre 2024 En distanciel 19h15
	Professeurs de premières	Mardi 24 septembre 2024 à 18h15
Terminales	Direction du lycée	Lundi 9 septembre 2024 En distanciel 19h15
	Professeurs de terminales	Jeudi 19 septembre 2024 à 18h15